



MARDI 25 NOVEMBRE

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

**Présentation du rapport financier
par Monsieur Michel CHARASSE, Trésorier général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,**

Comme depuis plusieurs années maintenant, nos collègues ont reçu très avant le congrès l'ensemble des comptes de l'association, à travers les rapports qui vous ont été adressés pour préparer ce congrès. Je m'en tiendrai donc à quelques considérations générales, en essayant d'être le plus bref possible, ce dont, je suis sûr, on me saura gré.

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2007, notre association a dégagé un excédent de 1.331.506 euros, contre 2.321.493 euros en 2006, soit 989.987 euros de moins.

Cette différence de résultat est due aux dépenses engagées en 2007 pour financer les différentes opérations célébrant le centenaire de l'AMF, dépenses qui s'élèvent à 1.172.000 euros.

Comme je vous l'avais annoncé lors de notre Assemblée générale de l'année dernière, ces dépenses avaient été budgétées normalement. J'avais prévu 1.200.000 euros, et donc l'enveloppe a été parfaitement tenue, puisque nous sommes finalement très en dessous.

Le centenaire, j'ajouterais, n'a pas dégradé le solde des comptes qui reste largement positif à 1,3 million d'euros.

Nos produits d'exploitation sont en très légère baisse, moins de 1%, liée à la diminution des reprises sur provisions des années précédentes. Nous savons désormais que les relances réalisées pour récupérer les cotisations impayées permettent un bon recouvrement, et nous limitons donc nos provisions, et les reprises qui en découlent fort logiquement.

Si l'on exclut les dépenses du centenaire, nos charges d'exploitation, c'est à dire le fonctionnement courant, sont d'une remarquable stabilité, en hausse d'à peine 1%, un taux donc inférieur à l'inflation.

En conclusion, les finances de notre Association sont tout à fait saines et solides et lui permettent de concrétiser sereinement ses projets.

J'appelle l'attention du congrès sur le fait qu'au 31 octobre les avoirs de l'association libres d'emploi représentaient 18.216.946 euros, et que nos placements sont à l'abri puisque la crise n'a eu aucune incidence sur eux, à l'exception d'un vieux paquet d'actions très ancien, sur lequel nous avons perdu 12.000 euros, et que le Bureau a décidé de liquider dès que j'ai eu les chiffres en main, c'est-à-dire il y a à peu près un mois. Par conséquent, tout est à l'abri.

Comme nous vous l'avons déjà annoncé l'année dernière, grâce à cet avoir, nous pourrions sans problème réaliser l'opération immobilière que votre Bureau a décidée pour aménager notre Siège, le moderniser, le mettre aux normes, l'étendre, donner des locaux plus convenables à notre personnel, et surtout, installer des salles de réunion qui nous permettraient d'éviter, pour le Comité directeur en particulier, d'avoir à louer des salles extérieures, ce qui est très cher et peu pratique.

Nous avons choisi la solution de la reconstruction après avoir cherché toutes les opportunités immobilières dans Paris, je le dis, et le Bureau exécutif peut le confirmer. C'est ce qui nous a conduits, finalement, à faire au mieux avec les locaux dont nous sommes actuellement propriétaires.

Sur les 18 millions d'avoirs, on devrait consacrer à l'ensemble de l'opération, modernisation comprise, une dizaine de millions d'euros, ce qui veut dire, mes chers collègues, que nous pourrions réinstaller l'Association et vous accueillir quand vous venez à des réunions à Paris dans de bien meilleures conditions, sans réclamer 1 centime de plus aux cotisations.

Le permis de construire a été déposé cet été et les travaux doivent commencer dans les semaines qui viennent.

Il n'y aura donc pour cette opération aucun recours à l'emprunt : je signale au congrès que nous n'avons actuellement aucun emprunt à rembourser, et notre Association pourra donc sereinement poursuivre ses actions pour répondre aux attentes de l'ensemble de nos adhérents, sans augmentation exceptionnelle des cotisations.

Voilà, Monsieur le président, ce à quoi je me tiens pour l'instant, avant que nous n'entendions le commissaire aux comptes.

Le président Pélissard :

- *donne la parole au commissaire aux comptes (Pierre-Henri Scacchi),*
- *donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions,*
- *fait voter à main levée sur les comptes annuels.*

ADOPTION DES COMPTES A L'UNANIMITE

- redonne la parole à Monsieur Michel Charasse sur les taux de cotisations pour 2009 :

Michel Charasse :

Mes chers collègues, pour avoir de bonnes finances, il faut un minimum de ressources, et pour garantir la nécessaire stabilité de nos produits, étant entendu que vos cotisations représentent des trois quarts de nos produits, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a acceptée, une augmentation du taux de cotisation pour 2009 de 2 % - arrondis comme d'habitude – c'est-à-dire en-dessous de l'inflation prévisionnelle pour 2008, et égale à l'inflation prévisionnelle qui a été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2009.

Pour une parfaite compréhension et information, vous pouvez lire sur le grand écran le montant exact des cotisations et le taux précis d'augmentation qui sont soumis à votre approbation.

Voilà. Monsieur le président, ces ressources permettront à notre Association de pouvoir assumer ses ambitions et financer ses actions, et au prochain trésorier général de présenter un projet de budget 2009 équilibré sans problème.

Le président Pélissard donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions :

Question de la salle :

Monsieur le président, on vient d'entendre parler d'une gestion très saine avec des produits qui n'augmentaient que de 1%, un autofinancement sur une opération de 10 millions d'euros, avec un résultat global de 18 millions ; donc il reste un « matelas » global de 8 millions. Est-ce que les cotisations n'auraient pas pu, sinon ne pas augmenter du tout, du moins être limitées dans leur augmentation au 1% de l'augmentation des charges ?

Réponse du président Pélissard :

Merci pour cette question, qui, pour tout vous dire, a été débattue en Bureau ; nous avons eu cette

réflexion, cette idée aussi, et je vais passer la parole à Michel Charasse pour qu'il explique, en tant que trésorier général, ce qui nous a conduit à maintenir un taux de 2% d'augmentation des cotisations malgré, vous avez raison, le matelas de 8 millions d'euros qui a été constaté par le vote unanime de notre congrès.

Michel Charasse :

Notre collègue n'a pas tort ; seulement, le problème est simple : nous avons à financer une grosse opération immobilière, qui va nous « pomper » à peu près 10 millions d'euros sur des réserves de 18 millions.

Deuxièmement, un nouveau mandat va démarrer avec un nouveau Bureau, qui aura certainement des nouveaux projets ; et j'ajoute que dans la période où nous entrons actuellement et la situation financière des communes et des groupements, il n'est pas impossible que notre association ait à prendre un certain nombre d'initiatives coûteuses. C'est pourquoi nous avons préféré maintenir nos ressources.

Avec les propositions qui vous sont faites, il n'y a pas d'accroissement réel, compte tenu de l'inflation ; nous maintenons nos ressources.

On peut, évidemment, Monsieur le président, tirer sur les réserves, c'est un débat que nous avons eu au Bureau. Mais tirer sur les réserves, c'est une possibilité qui reste très limitée. Vous savez, mes chers collègues, qu'il faut bien voir une chose : cette Association est la plus importante et la plus ancienne association d'élus de France. Elle a une caractéristique fondamentale : tout ce que nous faisons pour vous et avec vous se fait sans aucune subvention extérieure.

Cela s'appelle l'indépendance. Et l'indépendance, c'est votre liberté. Reculer sur l'indépendance, prendre le moindre risque, c'est reculer sur notre liberté. La liberté de l'Association, bien sûr.

Toutes les composantes politiques y sont représentées. Je peux vous dire, pour siéger dans ce Bureau depuis très longtemps maintenant, qu'en réalité, quand l'intérêt général de l'Association et surtout des communes et des groupements est en

cause, nos considérations politiques personnelles pèsent très peu : c'est parce que nous sommes indépendants, et nous le sommes grâce à cela.

Alors, vous choisissez ce que vous voulez. Si vous refusez les propositions de votre Bureau, nous en resterons aux taux de cotisation qui ont été appliqués en 2008. Il faut savoir que nous devons tirer à peu près 500.000 à 1 million d'euros sur nos réserves.

On peut le faire, mais c'est une politique à courte vue, et les collègues qui sont dans la salle savent bien que généralement, les politiques de diminution des impôts locaux n'ont pas un rendement politique ou pratique assez exceptionnel pour qu'on s'amuse à le faire d'année en année.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président. Par conséquent nous proposons, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent, un taux équivalent à celui de l'inflation.

Le président Pélissard :

- fait voter à main levée sur les taux de cotisations,
- énonce les résultats du vote sur le taux de cotisations 2009 :

4 votes « contre »
10 votes « abstention »

ADOPTION DU TAUX DE COTISATIONS

- redonne la parole à Monsieur Michel Charasse pour la présentation d'une nouvelle résolution visant à réduire le montant des cotisations des nouveaux adhérents l'année du renouvellement des conseils municipaux:

Michel Charasse :

Mes chers collègues, j'ai été alerté cette année sur la situation de certains de nos collègues qui ne sont pas encore adhérents.

Les élections municipales ayant généralement lieu au printemps, les nouveaux élus, adhérents potentiels, hésitent beaucoup à adhérer en milieu d'année en sachant qu'ils devront acquitter la cotisation d'une année pleine.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté à l'unanimité, de réduire de moitié la première cotisation des nouveaux adhérents l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Et le Bureau a estimé que compte tenu que c'est une exception à la règle selon laquelle la cotisation est toujours due pour l'année entière, il a été convenu avec le président, le secrétaire général et le premier vice-président, que nous vous soumettrions cette décision pour ratification.

Le président Pélissard :

- *donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions*
- *fait voter à main levée sur la nouvelle résolution*
- *énonce les résultats du vote :*

ADOPTION A L'UNANIMITE DE LA RESOLUTION

Michel Charasse :

Je voudrais vous remercier, mes chers collègues, pour votre confiance, et puisque je suis en fin de mandat de trésorier, puisque cela se termine après dix années, aujourd'hui ou demain, après l'élection des nouvelles instances, et puisque je ne serai pas candidat, je voudrais vous adresser mes remerciements ainsi qu'au Bureau, au président Pélissard, et précédemment au président Hoeffel, à André Laignel le secrétaire général, au premier

vice-président, bien sûr, qui m'ont toujours soutenu dans mon action, et aussi remercier beaucoup Mme Collard et son équipe, et l'ensemble du service de la trésorerie et des finances de l'Association des maires de France.

Nous avons, pendant ces dix années, tenu nos dépenses – pratiquement à l'inflation – aligné nos cotisations sur l'inflation, et toutes nos politiques ont été financées. Lorsque je suis arrivé à la trésorerie nous avons un peu plus de 5 millions d'euros dans la caisse ; nous avons au moment où je pars 18,2 millions, par conséquent je pense que nous avons géré cette maison convenablement. Je n'aurais pas pu le faire sans la confiance des instances de l'Association et la vôtre, de congrès en congrès.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette situation financière saine que nous devons conserver absolument et qui va nous permettre de financer tous nos projets, c'est la clé de notre indépendance et de notre liberté. Nous fonctionnons sans subventions extérieures, je le redis. Nous ne sommes subventionnés par personne, ni par l'Etat, ni par des collectivités territoriales. Je ne parle pas, bien entendu, des Associations départementales qui ont sans doute, d'un département à l'autre, un régime différent.

Par conséquent, je vous demande de veiller à garder votre indépendance parce que c'est la clé de votre liberté.

J'ai été heureux de servir pendant dix ans l'Association des maires. Merci encore à ceux qui m'ont soutenu.

Je vais être remplacé par un percepteur, vous verrez que ce sera moins drôle, mais tant pis pour vous !

Merci.